

ID: 037-213700032-20221216-22_288-DE

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le





CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION

Entre les soussignés :

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE : COMPAGNIE L'ÉCHAPPÉE BELLE

Siège social: 40 rue Origet - 37000 TOURS

Téléphone: 06 81 95 77 85

NUMERO SIRET: 434 916 409 00015

Code APE : 9001 Z - N° URSSAF : 2 618 424 131

Licence ministérielle d'entrepreneur de spectacles : n° 2-110 4446 - 3-112 0024

représentée par : Odile MARIE agissant en sa qualité de présidente

ci-après dénommée LE PRODUCTEUR,

d'une part :

RAISON SOCIALE: VILLE D'AMBOISE

Adresse : Hôtel de Ville rue de la Concorde 37400 AMBOISE

Téléphone:

NUMERO SIRET: 2 213 700 032 00013 Licences n° 3 140 947- Code APE: 8411 Z

représenté par : Thierry BOUTARD agissant en sa qualité de : Maire

ci-après dénommée L'ORGANISATEUR,

d'autre part.

II EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et des intervenants nécessaires à sa présentation au public :

MÊME PAS PEUR... DU NOIR

L'ORGANISATEUR déclare connaître et accepter le contenu du spectacle pré-cité.

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disponibilité de l'auditorium de la médiathèque dont le PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1 - OBJET DU CONTRAT -

Le PRODUCTEUR donnera 1 représentation(s) de son spectacle

MÊME PAS PEUR... DU NOIR

Texte de :

Adaptateur:

Interprètes: Chantal Nicolas et Magali Dos Santos

Metteur en scène :

LIEU DE REPRESENTATION : Médiathèque Aimé Césaire DATES et HEURES : SAMEDI 21 JANVIER 2023 à 20 heures

2 - MONTAGE ET RÉPÉTITION -

Le lieu de représentation devra être libre d'accès et disponible samedi 21 à 18 heures pour le montage et l'installation.

3 - CONDITIONS FINANCIÈRES -

L'organisateur acquittera la somme de **650 euros** sur présentation d'une facture à l'ordre de COMPAGNIE L'ECHAPPEE BELLE. (L'association Compagnie L'Echappée Belle n'est pas assujettie à la TVA).

- par virement administratif ou chèque bancaire

4 - PRIX DES PLACES -

Le prix des places est fixé à X euros La capacité de la salle est de X places

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

ID: 037-213700032-20221216-22_288-DE

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOW

5 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR -

LE PRODUCTEUR fournira le spectacle en ordre de marche et assumera la responsabilité artistique des représentations. En sa qualité d'employeur, **LE PRODUCTEUR** s'engage à assumer la rémunération et les charges sociales et fiscales des artistes et du personnel attaché au spectacle ainsi que leurs frais liés au spectacle.

LE PRODUCTEUR joint une fiche technique qui fait parte intégrante du contrat. L'ORGANISATEUR déclare en avoir pris connaissance et en accepter les conditions, sauf accord préalable.

LE PRODUCTEUR fournit tous les éléments et accessoires indispensables à la représentation du spectacle hormis ceux indiqués dans la fiche technique (à la charge de l'ORGANISATEUR).

6 - OBLIGATIONS DE l'ORGANISATEUR -

L'ORGANISATEUR fournira le lieu en ordre de marche y compris le personnel nécessaire au déchargement, chargement, montage et démontage et au service des représentations. Il assumera en outre le service général du lieu : accueil, billetterie, location et service de sécurité éventuel.

La présence d'un technicien attaché à la salle est exigée dès l'arrivée des artistes ou de leur régisseur.

L'ORGANISATEUR assumera en sa qualité d'employeur les rémunérations, charges sociales et fiscales de son personnel mis à la disposition de la représentation.

Le lieu de représentation ne pourra être modifié sans l'accord préalable et écrit du PRODUCTEUR.

L'ORGANISATEUR s'engage à respecter et à faire respecter les législation et réglementation en vigueur relatives à la sécurité des personnes et du lieu.

L'ORGANISATEUR aura à sa charge les déclarations auprès des sociétés d'auteurs (SACEM, SACD) ainsi que le règlement des droits correspondants.

L'ORGANISATEUR est tenu de se conformer aux indications de la fiche technique.

L'ORGANISATEUR accepte de réserver 10 places gratuites par représentation pour les besoins du PRODUCTEUR.

7 - COMMUNICATION -

LE PRODUCTEUR s'engage à fournir les éléments nécessaires à la publicité du spectacle, s'ils sont demandés, soit 10 affiches dont 10 gratuites (les suivantes à 1€ l'une)

L'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

Aucune enseigne de partenaires médiatiques ou commerciaux ne pourra apparaître sur la scène ou dans le champ visuel des spectateurs autres que celles agréées par LE PRODUCTEUR.

8 - ASSURANCES -

LE PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel ainsi que les artistes et techniciens. L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans la salle et du personnel attaché à la salle.

9 - ANNULATION DU CONTRAT -

Le présent contrat se trouverait suspendu ou résolu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure. Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie, l'équivalent du prix du spectacle. Le spectacle pourra être reporté à une date ultérieure en cas d'annulation pour cause de situation sanitaire due au Covid 19.

10 - CONDITIONS PARTICULIERES -

Le lieu devra être libre d'accès à l'arrivée des artistes. Pour toute représentation en plein air, une possibilité de repli devra être prévue par L'ORGANISATEUR, en cas de mauvais temps. Possibilité de faire des photographies sans flash.

Transport : Inclus dans le montant du contrat Hébergement : Pour 0 personnes

Repas : Pour 0 personnes

11 - COMPÉTENCE JURIDIQUE -

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents de TOURS, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à TOURS le 10 novembre 2022, en 2 exemplaires.

LE PRODUCTEUR

L'ORGANISATEUR